Matière: Dinim - **Rubrique:** Quotidien - **Chapitre:** Les bénédictions du matin

Thème : Le principe des heures relatives - **Auteur:** Philippe Haddad

Titre: Définition du jour et de la nuit

Notes de l'enseignant

Observations du rédacteur

Bien que ce cours se suffise à lui-même, il pourra être précédé d'un cours sur l'histoire de la téfila depuis les textes bibliques (prière de Jacob, livre des Psaumes, etc.) jusqu'à l'institution de la prière par les sages après la destruction du second Temple. Ici, nous considérons que ces éléments sont connus des élèves.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Montrer comment on calcule l'heure saisonnière (שעת זמנית) et ses implications hala'hiques pour fixer les limites de la récitation des prières journalières.

Les sources dans la loi écrite

Nos sages ont institué des prières quotidiennes obligatoires: pour la semaine, elles sont au nombre 3: *cha'harit*, *min'ha, 'arvit* appelée aussi *ma'ariv*.

Pour le Chabat et les fêtes, elles sont au nombre de 4 (en ajoutant *moussaf*), et au nombre de 5 pour Kippour, en ajoutant *né'ïla*.

Le principe de 3 prières minimum, à réciter le matin, l'après-midi et le soir, s'appuie sur ce verset des *Psaumes* :

תהלים פרק נה

(יח) עֶרֶב וָבֹקֶר וְצָהֳרַיִם אָשִׂיחָה וְאֶהֱמֶה וַיִּשְׁמַע קוֹלִי:

רש"י

(יח) ערב ובוקר וצהרים - ערבית ושחרית ומנחה ג' תפלות:

PSAUME 55

18- Soir et matin, et en plein midi[1], je me répands en plaintes et en soupirs, et Il écoute ma voix.

[1] *Erev* signifie "mélange" quand les couleurs du jour se mélangent avant la nuit ; *boker* veut dire aussi "rendre visite" car c'est le jour que l'on rend visite à son voisin. *Tsaoraïm* peut se décomposer en *tsoar-yom* "clarté du jour", c'est-à-dire quand le soleil est au zénith.L'hébreu use souvent d'un langage imagé. Cf. Mireille Hadas-Lebel *L'Hébreu, trois mille ans d'histoire*. Albin Michel, Présence du judaïsme.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme Melamed, dirigé par Akadem Multimedia, initié par le FSJU et la FMS. Elle est mise gracieusement à la disposition des enseignants à des fins strictement pédagogiques et à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Elle peut être librement reproduite. Les idées présentées ici n'engagent que leur auteur, le site étant largement ouvert à toutes les composantes du judaïsme. Tout renseignement et de nombreux autres outils pédagogiques sont disponibles sur www.melamed.fr

RACHI

Soir, matin et midi: *'Arvit, cha'harit et min'ha* [soit] 3 prières.

A ce sujet nous lisons dans le Midrach:

מדרש תנחומא (ורשא) פרשת חיי שרה סימן ה

ילמדנו רבינו כמה תפלות אדם מתפלל ביום רבי שמואל בר נחמן אמר לפי שהיום משתנה ג' פעמים בכל יום לפיכך צריך האדם להתפלל ג"פ בכל יום, בשחרית השמש במזרח ובצהרים באמצע הרקיע ובמנחה במערב, רבי יהושע בן לוי אמר אברהם תיקן תפלת הבקר שנאמר (בראשית כב) וישכם אברהם בבקר, יצחק תיקן תפלת מנחה שנא' (בראשית כד) ויצא יצחק לשוח בשדה לפנות ערב, יעקב תקן תפלת הערב שנאמר (בראשית כח) ויפגע במקום וילן שם כי בא השמש

MIDRACH TANHOUMA (ED. VARSOVIE) PARACHA 'HAYE SARA § 5

Nos maîtres nous ont enseigné: combien de prières l'homme doit-il réciter par jour? Rabbi Chmouel fils de Nahman répond: puisque le jour change trois fois quotidiennement, c'est pourquoi l'homme priera trois fois par jour. A *cha'harit* le soleil est à l'Est[2], à midi il se trouve au milieu du ciel et le soir il est à l'Ouest. Rabbi Yéochoua fils de Lévi enseigne: Abraham a institué la prière du matin comme il est dit (*Gn* 22): "Abraham se leva de bon matin". Isaac a institué la prière de l'après-midi comme il est dit (*Gn* 24) "et Isaac sortit pour méditer[3] dans le champ à l'approche du soir". Jacob institua la prière du soir, comme il est dit (*Gn* 20) "il heurta[4] l'endroit et il passa la nuit là-bas car le soleil se couchait".

On retrouve ce dernier avis dans le Talmud, plus un autre:

תלמוד בבלי מסכת ברכות דף כו עמוד ב

רבי יוסי ברבי חנינא אמר: תפלות אבות תקנום; רבי יהושע בן לוי אמר: תפלות כנגד תמידין תקנום.

TALMUD DE BABYLONE TRAITE BERA'HOT PAGE 26 B

Rabbi Yossé fils de Rabbi Hanina enseigne: les prières ont été instituées par les patriarches. Rabbi Yéochoua fils de Lévi[5] enseigne: les prières ont été instituées à la place des sacrifices quotidiens [après la destruction du Temple]

Ces 3 avis ne sont pas contradictoires, mais complémentaires, ils nous éclairent sur les raisons de l'institution des trois prières quotidiennes. A l'origine chaque patriarche pose sa prière en modèle pour le peuple d'Israël[6]. Puis, quand le Temple sera détruit, la prière vient remplacer les sacrifices quotidiens[7]. Enfin une approche plus psychologique

---

[2] *Mizra"h* vient de la racine z.r.'h "briller". L'Est est le lieu de la brillance du soleil.
[3] C'est un langage de prière (cf. Rachi sur ce verset).
[4] C'est un langage de prière (cf. Rachi sur ce verset)
[5] On remarque les deux avis différents rapportés par Rabbi Yéochoua fils de Lévi entre le Midrach et le Talmud.
[6] Cf. Introduction intéressante d'Elie Munk *Le monde des prières*. Ed. CLKH 2000.
[7] En fait il n'y avait que 2 sacrifices quotidiens : matin et après-midi (selon Nb 28, 4). Le soir on brûlait les graisses sur l'autel. C'est pourquoi *'arvit* n'avait pas un caractère obligatoire comme les 2 autres, mais Israël a accepté cette prière avec amour comme

liée au temps qui passe: le matin, l'après-midi et le soir correspondent aux trois moments de la course du soleil. Le matin, le soleil se lève, les peurs de la nuit se dissipent, à midi le soleil est au zénith, l'homme est dans sa pleine activité; le soir la nuit tombe, l'homme retrouve sa vie intérieure (sa famille, son intériorité aussi).

Nous n'évoquons pas dans cette étude les nombreuses autres prières (comme bénédictions sur la nourriture, pour un phénomène naturel, pour un malade ou un défunt) que l'on peut être amené à réciter au cours de la journée.

Les sources dans la loi orale

La notion d'heures pour la prière ne se trouve pas dans le Tana'h, d'ailleurs le mot שעה ne s'y trouve pas mentionné une seule fois[8]. Elle apparaît dans la tradition orale, et en particulier dans la michna *Béra'hot*.

משנה מסכת ברכות פרק א משנה ב

מאימתי קורין את שמע בשחרית משיכיר בין תכלת ללבן רבי אליעזר אומר בין תכלת לכרתי וגומרה עד הנץ החמה רבי יהושע אומר עד שלש שעות שכן דרך בני מלכים לעמוד בשלש שעות הקורא מכאן ואילך לא הפסיד כאדם הקורא בתורה:

MICHNA TRAITE BERA'HOT CHAPITRE 1, MICHNA 2

A partir de quand commence-t-on le chéma du matin? Quand on peut distinguer le bleu du blanc. Rabbi Eliézer dit: (quand on peut distinguer) entre le bleu et le vert poireau; et on le terminera avec le lever du soleil. Rabbi Yéochoua dit: "jusqu'à la troisième heure, car telle est l'habitude des princes de se lever à la troisième heure du jour". Celui qui lirait (le Chéma) au-delà de cette heure limite n'aura pas tout perdu, car il est comme un homme qui lit dans la Tora (et il aura un mérite pour cela).

SITUATION DE LA MICHNA:

(Pour approfondir cette michna on pourra se référer au cours sur le Chéma Israël) Rappelons que puisqu'il est écrit "en te couchant, en te levant" (*Dt* 6, 7), la tradition orale en déduit l'obligation de réciter le Chéma le soir (quand les hommes se couchent) et le matin (quand les hommes se lèvent).

Dans cette michna, il est question du Chéma du matin, lié à "en te levant".

Au niveau de la hala'ha, il s'agit de déterminer les limites, c'est-à-dire à partir de quelle heure et jusqu'à quelle heure peut-on réciter le Chéma le matin[9].

Pour le début du Chéma, il y a deux horaires liés au lever du jour:

1. Distinguer le bleu du blanc cela signifie distinguer le fil bleu des fils blancs du tsitsit. Car selon la Tora, un fil par coin devait être teint avec un colorant bleu provenant d'un poisson nommé *halazon*[10]. Dès que l'on peut distinguer le fil blanc du fil bleu, il fait suffisamment jour pour commencer la récitation du Chéma.

---

une obligation (Cf. Rambam *Michné Tora* lois sur la Téfila 1, 6). Cependant il n'y a pas de répétition de la 'amida.

[8] On trouve עת ou זמן.

[9] La question sera posée aussi pour le Chéma du soir.

[10] Cf. *Nombres* 15, 38 à 41. De nos jours ne connaissant plus ce poisson, tous nos fils de tsitsit sont blancs.

2. Distinguer le bleu du vert oblige à attendre davantage car ces deux couleurs sont plus proches que le bleu du blanc.

En ce qui concerne l'heure limite de la fin, il y a deux avis aussi:

1. Jusqu'au lever du soleil.
2. Rabbi Yéochoua dit: jusqu'à la troisième heure (qui est l'heure des princes)[11].

Citons ici le commentaire de Rambam:

Rambam sur la Michna traité Béra'hot §1, michna 2

רמב"ם על משנה מסכת ברכות פרק א משנה ב

וסוף זמן קריאתה לדעת ר' אליעזר עד הנץ החמה. ולדעת ר' יהושע עד שלש שעות, לפי שהוא סובר שפירוש הכתוב ובקומך שעה שכל בני אדם כבר קמו, ויש שאינם קמים עד לאחר עבור שלש שעות מן היום, והם בני מלכים, ולפיכך מותר לקרוא עד סוף השעה השלישית. ודע שכל השעות שנזכרו בכל המשנה אינן אלא שעות זמניות. ופירוש זמניות הן השעות אשר שתים עשרה מהן ביום, וכן בלילה, ונמצא אמרו עד שלש שעות כאלו אמר עד שיעבור רבע היום, בין בתקופת תמוז בין בתקופת טבת, ועל דרך זו תדון בכולן.

La fin de la lecture du Chéma: d'après R. Eliézer jusqu'au lever du soleil et d'après R. Yéochoua jusqu'à la troisième heure, car il pense que le sens du verset "en te levant" veut dire à l'heure où tous les hommes sont déjà levés. Et ceux qui ne se lèvent qu'à la troisième heure du jour sont les princes, c'est pourquoi il est permis de lire jusqu'à la troisième heure. Et sache que toutes les heures mentionnées dans toute la michna sont des heures saisonnières. La signification de saisonnières, c'est-à-dire une heure sur les douze heures du jour, et de même dans la nuit. En disant jusqu'à la troisième heure c'est comme si on avait dit jusqu'au ¼ de la journée soit dans la saison de tamouz (où les jours sont plus longs que les nuits) soit dans la saison de tévet (où les nuits sont plus longues que les jours). Et c'est sur ce principe que toutes les heures doivent êtres comprises .

Reprenons les idées de Rambam :

1. Pour Rabbi Eliézer "en te couchant" ne veut pas dire "au moment où les hommes se lèvent" (comme nous l'entendrons de Hillel dans la michna suivante), mais au moment où les hommes sont déjà levés. Or ceux qui se lèvent le plus tard sont les princes. Ici on peut vraiment appliquer le proverbe "on ne peut pas être plus royaliste que le roi". En d'autres termes, on ne peut dépasser la 3ème heure qui est le ¼ du jour.
2. Quand dans la michna on évoque les heures, il s'agit d'heures saisonnières. Cette expression n'est jamais mentionnée tel quel dans le Talmud, elle est toujours sous-entendue. Le premier à utiliser cette notion est Rabbi Abraham

[11] On peut supposer que ce sont eux qui se lèvent le plus tard dans la société humaine. Il y a aussi l'idée qu'Israël est comparé aux princes dans la littérature rabbinique, par exemple Midrach *Eliahou Zouta* § 17.

bar Hiya (mort vers 1130) dans son livre *Sefer ha'ibour* § 6 consacré aux règles astrologiques appliquées à la hala'ha. Rambam reprend ici cette idée[12].

En fait l'heure saisonnière est le 1/12 de la partie diurne d'un jour de 24 heures. Pour la nuit, on applique le même principe: l'heure saisonnière est 1/12 de la période nocturne[13]. En été, le jour durant plus longtemps que 12 heures, l'heure saisonnière est donc supérieure à 60' de notre montre. En hiver, le jour dure moins longtemps que 12 heures, l'heure saisonnière est donc inférieure à 60' de notre montre.

1. Rabbi Obadia de Bartinoura reprend le commentaire de Rambam en précisant que la michna exprime le cas où la durée du jour est égale au temps de la nuit (équinoxe)[14], cela implique donc de faire le calcul pour tous les autres jours de l'année. [15]

Le *Michna Béroura* reprend cette définition dans son commentaire sur *Ora'h 'Haïm* 233, en note 4:

Michna Béroura Ora'h 'Haïm 233, note 4

משנה ברורה סימן רלג ס"ק ד

... כל חשבון השעות הנ"ל בין למנחה גדולה בין למנחה קטנה ופלג המנחה דחשבינן בשעות היום מחלקינן היום בין ארוך בין קצר לי"ב חלקים וכל חלק נקרא שעה וע"פ שעות אלו קבעינן זמן מנחה לכל הנ"ל.

יש מחלוקת בין הפוסקים די"א דחשבינן מעמוד השחר עד צאת הכוכבים. . . וי"א דחשבינן הי"ב שעות מנץ החמה עד שקיעתה. . .

...Tous les calculs d'heures susmentionnées soit pour "la grande min'ha" (1/2 heure après le zénith) soit pour "la petite minha" (la 9ème ½ du jour) ou le plag haminha (1h ¼ avant le coucher du soleil) sont à considérer en saisonnières [lit. en heures du jour], à savoir on divise le jour qu'il soit long [en été] ou court [en hiver] en 12 parties, et chaque partie est appelée "heure". Et c'est en fonction de ces heures [saisonnières] que l'on fixe l'heure de minha [et de même pour toutes les prières]. Et il existe une discussion entre les décisionnaires, car certains disent que le jour débute avec le lever du jour jusqu'à l'apparition des étoiles… et d'autres pensent que ces 12 heures vont du lever du soleil jusqu'à son coucher .

L'extrait final du Michna *Béroura* nous introduit une grande discussion concernant le début et la fin d'un jour. Car si les décisionnaires sont d'accord sur l'heure saisonnière, cette heure variera en fonction de la définition du jour par rapport à la définition de la nuit.

---

[12] Avis cité ensuite par le Rama dans *Ora'h 'Haïm* 233, 1.

[13] Nous ne parlons ici que des heures saisonnières du jour, car ce sont elles qui sont nécessaires à la fixation des 3 prières de la journée.

[14] Il existe 2 équinoxes dans une année : l'équinoxe de printemps le 20 ou 21 mars et l'équinoxe d'automne le 22 ou 23 septembre.

[15] A la fin de certains livres de prières et dans certains calendriers, on trouve le tableau des horaires pour les offices.

En fait il existe donc 2 avis:

1. C'est la noirceur qui détermine la nuit; en d'autres termes quand les (3) étoiles apparaissent dans le ciel, c'est la fin du jour, et quand la noirceur de la nuit disparaît commence le jour suivant.
2. C'est le soleil qui détermine le jour, quand il commence à apparaître à l'horizon (*nets*) commence le jour, quand il est totalement couché commence la nuit.

Bien entendu, dans le second cas l'heure saisonnière diurne sera toujours plus courte.

ANALYSE THEMATIQUE:

Nous allons donc voir les deux avis qui s'opposent sur la définition du jour et de la nuit.

DEBUT ET FIN DU JOUR

Pour résumer nous pouvons citer les 2 avis que l'on retrouve dans le *Choul'han Arou'h*, *Ora'h 'Haïm*[16].

- Avis du Gaon Eliahou de Vilna (1720 – 1797): le jour commence avec lever du soleil (le "*nets*") et s'achève à son coucher (la *chéki'a*)
- Avis du Maguen Abraham[17] (1637 – 1683): le jour commence avec le lever du jour (*'alot 'amoud hacha'har*) et s'achève avec l'apparition de 3 étoiles (*tset hako'havim*).

Dans les deux cas, la fin de l'heure de récitation du Chéma sera la troisième heure saisonnière, soit le ¼ du jour, de même la fin de l'heure de récitation de la 'amida sera la quatrième heure saisonnière, soit le 1/3 du jour.

En conséquence:

1. La longueur du jour selon le Gaon de Vilna est plus courte que la longueur du jour selon le Maguen Abraham
2. La durée de l'heure saisonnière est plus courte chez le Gaon que chez le Maguen Abraham.
3. Puisque le jour commence plus tard (environ 1 heure) chez le Gaon que chez le Maguen Abraham, l'heure limite de récitation du Chéma et de la 'amida tomberont plus tard selon le Gaon de Vilna.

EXEMPLES CONCRETS:

HORAIRES POUR PARIS[18]

Jour	'Alot hacha'har	Nets ha'hama	Fin Chéma selon Maguen Avraham	Fin Chéma selon Gaon de Vilna	Chékiat ha'hama	Sortie des étoiles
1er Janvier	**07h01**	**08h44**	**09h57**	**10h49**	**17h04**	**17h49**
2 mars	**05h58**	**07h31**	**09h31**	**10h17**	**18h35**	**19h14**
29 août	**04h19**	**6h03**	**08h35**	**09h26**	**19h39**	**20h20**

[16] Cf. Michna Béroura *Ora'h 'Haïm* chap. 58 note 4 qui rapporte les 2 avis.
[17] Rabi Abraham Halévi de Gomvin (aujourd'hui en Ukraine).
[18] Pour les autres villes consulter : www.stioui.free.fr

REMARQUES:

1. Les horaires varient en fonction de la longitude et de la latitude
2. Ici, l'horaire d'été a été pris en compte

Conclusion

- Dans la Tora écrite, il est fait explicitement référence à différentes notions de temps, notamment le jour, le mois, l'année, mais non la notion d'heure (שעה)[19]. Cette dernière notion se trouve développée dans la Tora orale en raison de l'accomplissement de certaines mitsvot qui s'inscrivent dans un temps précis (récitation du chéma, 'amida, consommation de la matsa…). C'est donc la hala'ha, à partir du Talmud, qui définit cette durée.
- La notion d'heure implique de définir aussi ce que l'on appelle "jour" (*yom*) et ce que l'on appelle "nuit" (*laïla*). Dans la hala'ha, le jour peut désigner la journée de 24 heures, mais le jour est aussi le temps de la lumière, par rapport à la nuit qui est l'absence de lumière. Mais à partir de quand un lieu reçoit-il de la lumière? Nous trouvons chez les décisionnaires 2 avis que l'on ramène souvent à la discussion entre le Maguen Abraham et le Gaon de Vilna. Pour le 1er, le jour commence avec le lever de la noirceur et s'achève avec l'apparition des (3) étoiles; pour le 2nd, le jour commence avec le lever du soleil et s'achève à son coucher. Au niveau de la hala'ha les 2 avis sont retenus et c'est pourquoi on trouve dans les tableaux d'horaires de prières les 2 avis. Chacun suivra alors son maître ou sa communauté dans ce domaine[20].
- Que l'on suive un avis ou l'autre, la hala'ha définit l'heure comme 1/12 de ce temps de jour (et non pas comme 1/12 de journée de 24h). C'est ce qu'on appelle l'heure saisonnière (שעת זמנית) qui vaut 60' seulement au temps des équinoxes et qui sera supérieure à 60' en été, et inférieure à 60' en hiver.

[19] Qui n'existe pas dans la Bible.
[20] Dans beaucoup de synagogues traditionnelles, les offices de Chabat étant très long en raison des chants, on suit plus fréquemment l'avis du Gaon de Vilna. Dans les communautés très pieuse on commence la 'amida avec le lever du soleil (prière dite des *vatikin*, "des fervent").